

le vendredi 3 décembre 2004

10 h

Prière.

Le président de la Chambre rend un hommage posthume à Gerald Merrithew, ancien ministre aux paliers provincial et fédéral, député progressiste-conservateur provincial de Saint John East (1972-1974) et de Saint-Jean-Est (1974-1984) ainsi que député progressiste-conservateur fédéral de Saint John (1984-1993).

M. S. Graham rend un hommage posthume à Rodman Logan, ancien ministre et juge provincial, qui a été député progressiste-conservateur provincial de Saint John (1963-1967) et de Saint-Jean-Ouest (1967-1982). M. Sherwood se joint au chef de l'opposition à cet égard.

M. S. Graham rend un hommage posthume à Adélarde Savoie, ancien député libéral provincial de Northumberland (1948-1952) et à Adjutor Ferguson, député libéral provincial de Gloucester (1967-1974) et de Tracadie (1974-1978).

Le président présente les pages pour la session. Sont de retour : Kelly Farish, de Kingston, en Ontario, à titre de page en chef; Sarah Murphy, de Rothesay; Ann Lockhart, de Bath; Cynthia Jenkins, de New Maryland; Sarah Monnon, de Smithers, en Colombie-Britannique; Colin Carruthers, de Moncton; Rebecca Clark, de Harvey; Alexandra Pope, de Douglas; Courtney Bavis, de Fredericton; Jean-Paul Blanchard, de St. Stephen; Krisjana Buck, d'Alma. Les nouveaux pages sont les suivants : Daniel Murphy, de Rexton; Joëlle Badman, de Grand-Sault; Julienne Vipond, de Fredericton; Pamela Dela Torre, de Fredericton; Nicole Badry, de Heisler, en Alberta.

Pendant les messages de félicitations, le président interrompt les délibérations et rappelle aux parlementaires que cette période des affaires courantes ne doit pas servir à féliciter le gouvernement de ses initiatives.

M. Armstrong (Kings-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de la province, qui exhortent le gouvernement à annuler la mise en oeuvre de l'actuel programme d'études en santé du Nouveau-Brunswick pour les 6^e, 7^e et 8^e années et à mettre en oeuvre un programme axé sur l'abstinence. (Pétition 1.)

M. Ouellette (Région de Grand-Sault) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Grand-Sault, qui demandent que le gouvernement maintienne le nombre de lits et de services de santé à l'Hôpital général de Grand-Sault. (Pétition 2.)

M. A. LeBlanc (Saint John Lancaster) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de la province, qui exhortent le gouvernement à protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle, en faisant passer de 14 à 18 ans l'âge du consentement à l'activité sexuelle. (Pétition 3.)

L'hon. M^{me} Blaney honore la mémoire des jeunes femmes qui ont perdu la vie dans la tuerie survenue à l'École Polytechnique de Montréal le 6 décembre 1989.

Avant la période des questions, le président met les parlementaires en garde contre l'utilisation des téléphones cellulaires et d'appareils du genre à la Chambre.

Il est unanimement convenu de prolonger de 15 minutes la période des questions orales.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Steeves :

2, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur;*

par l'hon. M. Ashfield :

3, *Loi modifiant la Loi sur les terres et forêts de la Couronne;*

4, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune;*

par l'hon. M. Green :

5, *Loi sur l'Imprimeur de la Reine;*

6, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire;*

7, *Loi modifiant la Loi électorale;*

par l'hon. M^{me} Fowlie :

8, *Loi modifiant la Loi sur la Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme;*

par M. Burke :

9, *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille*;

par M. S. Graham :

10, *Loi sur le curateur public*.

Il est unanimement convenu que la deuxième lecture des projets de loi 2 à 10 soit reportée au mercredi 8 décembre 2004.

M. S. Graham donne avis de motion 1 portant que, le jeudi 9 décembre 2004, appuyé par M. Doucet, il proposera ce qui suit :

attendu que le directeur général d'Énergie NB a signalé que des hausses de tarifs supérieures à 3 % sont imminentes;

attendu que NS Power a demandé des hausses de tarifs de 13 %;

attendu que le morcellement d'Énergie NB coûte à la clientèle du Nouveau-Brunswick des millions de dollars en coûts administratifs additionnels;

attendu que le gouvernement a mal conduit les négociations sur l'Orimulsion, ce qui entraîne, pour la clientèle du Nouveau-Brunswick, des coûts s'élevant à des centaines de millions de dollars;

attendu que le gouvernement a retiré les objectifs en matière de politique d'intérêt public de sa nouvelle *Loi sur l'électricité*;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative dénonce le fait que le gouvernement ne protège pas les intérêts des gens du Nouveau-Brunswick quant à la stabilité des prix et à la continuité de l'approvisionnement en énergie électrique.

M. S. Graham donne avis de motion 2 portant que, le jeudi 9 décembre 2004, appuyé par M. Murphy, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, les courriels et la correspondance échangés entre le ministère des Services familiaux et communautaires, le ministère de la Justice, le ministère de l'Éducation, le ministère de la Sécurité publique et le Cabinet du premier ministre relativement à la création du Bureau du défenseur des enfants

et de la jeunesse, notamment la portée, le mandat, les limitations et les exclusions, à compter d'avril 2004.

M. MacDonald donne avis de motion 3 portant que, le jeudi 9 décembre 2004, appuyé par M. Malley, il proposera ce qui suit :

attendu que l'industrie forestière contribue grandement à l'économie de la province ;

attendu que l'industrie contribue grandement à l'emploi et à l'activité économique dans de nombreuses collectivités locales ;

attendu que l'opposition officielle est hostile aux mesures visant à alléger certains des fardeaux que supporte l'importante industrie en question ;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick travaille ardemment avec les parties prenantes de l'industrie pour soutenir et renforcer ce secteur de l'économie ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre appuie l'intention du gouvernement de fixer des objectifs quantifiables d'approvisionnement en bois, comme l'a recommandé le Comité spécial de l'approvisionnement en bois, de présenter un plan solide pour l'approvisionnement en bois et de fournir un financement durable pour la sylviculture, afin d'atteindre les objectifs des plans quinquennaux d'aménagement forestier.

M. Allaby donne avis de motion 4 portant que, le jeudi 9 décembre 2004, appuyé par M. Lamrock, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre copie des comptes rendus déposés par les assureurs auprès du surintendant des assurances en application des exigences du paragraphe 79(1) de la *Loi sur les assurances* pour l'année civile 2003.

M. Arseneault donne avis de motion 5 portant que, le jeudi 9 décembre 2004, appuyé par M. Boudreau, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les courriels, la correspondance et les procès-verbaux de réunions échangés entre le ministère des Relations intergouvernementales et internationales, le Cabinet du premier ministre et tout autre ministère et le gouvernement du Québec portant sur les discussions, la correspondance ou les négociations entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et celui du Québec à propos

de l'amélioration de la mobilité de la main-d'oeuvre entre le Nouveau-Brunswick et le Québec.

M. Arseneault donne avis de motion 6 portant que, le jeudi 9 décembre 2004, appuyé par M. Boudreau, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre copie des carnets de route de l'avion du gouvernement, du 1^{er} janvier 2004 au 30 juin 2004, et une ventilation des dépenses découlant de l'utilisation continue de l'avion du gouvernement, du 1^{er} janvier 2004 au 1^{er} décembre 2004.

M. Arseneault donne avis de motion 7 portant que, le jeudi 9 décembre 2004, appuyé par M. Boudreau, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre le nom et la rémunération des personnes qui, depuis le 10 juin 2003, ont travaillé à temps plein, à temps partiel ou à forfait pour un conseil, un office ou une commission du gouvernement ou y ont été nommées.

M. Jamieson donne avis de motion 8 portant que, le jeudi 9 décembre 2004, appuyé par M. MacIntyre, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, les courriels et la correspondance relativement à toute initiative du ministère des Services familiaux et communautaires visant à couvrir les aiguilles et les bâtonnets diagnostiques des diabétiques à faible revenu mais non dépendants de l'aide sociale, qui sont admissibles à des soins de santé par l'intermédiaire du ministère des Services familiaux et communautaires, depuis juin 1999.

M. MacIntyre donne avis de motion 9 portant que, le jeudi 9 décembre 2004, appuyé par M. A. LeBlanc, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, les courriels et la correspondance échangés entre le ministère de la Santé et du Mieux-être et le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux relativement aux analyses de sol et de sédiments effectuées dans la région de Belledune, notamment les analyses de sol et de sédiments visant le plomb, l'arsenic et le cadmium, ainsi que les résultats de ces analyses, depuis juin 1999.

Avant l'ordre du jour, M. Foran, conformément au paragraphe 45(1) du Règlement, propose que la Chambre s'ajourne maintenant en vue de la discussion de la motion suivante, qui a trait à des affaires publiques importantes et urgentes dans l'industrie forestière :

attendu que, en 2002, la contribution de l'industrie forestière du Nouveau-Brunswick à l'économie provinciale s'est élevée à 1,7 milliard de dollars ;

attendu que, au Nouveau-Brunswick, 28 000 personnes sont directement ou indirectement employées dans l'industrie en question ;

attendu que 14 collectivités du Nouveau-Brunswick dépendent entièrement de l'exploitation forestière pour survivre ;

attendu que la fermeture projetée de l'usine de pâte kraft de UPM-Kymmene, à Miramichi, entraînera la perte de 400 emplois en janvier ;

attendu que la main-d'oeuvre de l'usine de Miramichi est sur le sentier de la grève ;

attendu que la fermeture de l'usine de pâte St. Anne-Nackawic a fait perdre 400 emplois ;

attendu qu'une crise frappe clairement l'industrie fondamentale dans la province ;

attendu que le gouvernement actuel n'a présenté aucun plan ni stratégie à long terme qui vaillent pour relever les défis dans l'industrie forestière ;

attendu que c'est maintenant la première occasion de soulever cette importante question à l'Assemblée législative ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre condamne l'inaction du gouvernement dans le secteur de l'exploitation forestière et exhorte le gouvernement à cesser de négliger l'industrie forestière

et que l'Assemblée ordonne au gouvernement de rétablir immédiatement les 2,9 millions de dollars retranchés du budget de sylviculture au cours de la présente année financière et de se servir de la somme comme base d'un nouveau fonds de sylviculture spécial de 10 années à l'intention des propriétaires de terrains boisés, afin de favoriser la stabilité et la planification à long terme.

À 12 h 43, le président déclare qu'il sursoit à statuer, suspend la séance et annonce que la séance reprendra après la sonnerie d'appel.

13 h 23

Le président reprend le fauteuil et rend la décision suivante sur la demande de M. Foran concernant un débat d'urgence :

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

Mesdames et Messieurs les députés, le député de Miramichi-Centre a demandé à proposer une motion portant tenue d'un débat d'urgence en vue de la discussion d'affaires urgentes et cruciales liées à l'industrie forestière. Conformément au paragraphe 45(2) du Règlement, qui régit les demandes de débat d'urgence, j'ai reçu de la part du député, avant l'ouverture de la séance, le préavis réglementaire et un énoncé écrit de l'affaire dont la discussion est proposée. Sauf erreur, les chefs des partis reconnus ont aussi reçu un avis et la documentation requise.

J'ai eu l'occasion d'étudier l'affaire dont la mise en discussion est proposée. L'industrie forestière du Nouveau-Brunswick est bien entendue très importante pour l'économie de notre province et le bien-être d'un grand nombre de personnes au Nouveau-Brunswick.

En outre, la fermeture de l'usine de pâte St. Anne-Nackawic et la fermeture projetée de l'usine de pâte kraft de UPM-Kymmene, à Miramichi, suscitent de grandes préoccupations non seulement parmi les nombreux travailleurs et travailleuses qui se retrouveront sans emploi — et parmi leurs familles —, mais aussi parmi un grand nombre d'autres personnes qui, au Nouveau-Brunswick, verront leur gagne-pain directement ou indirectement touché par les fermetures.

Cependant, s'agissant de déterminer s'il faut suspendre les travaux de la Chambre pour étudier la motion dont la mise en discussion est proposée, je dois citer le paragraphe 45(6) du Règlement :

45(6) En décidant si une affaire doit être mise à l'étude d'urgence, l'Orateur tient compte de la mesure dans laquelle elle concerne les responsabilités administratives du gouvernement ou pourrait faire partie du domaine de l'action ministérielle. Il tient également compte de la probabilité que la Chambre soit saisie de l'affaire, par d'autres moyens, dans un délai raisonnable.

Nul doute que le sujet très important de l'industrie forestière du Nouveau-Brunswick relève des responsabilités administratives du gouvernement. De fait, je crois comprendre que le gouvernement étudie très activement la question depuis un certain temps.

Par ailleurs, au titre du paragraphe 45(6) du Règlement, je dois aussi tenir compte de la probabilité que la Chambre soit saisie de l'affaire, par d'autres moyens, dans un délai raisonnable.

Bien que les questions soulevées ce matin par le député de Miramichi-Centre importent clairement aux gens du Nouveau-Brunswick, l'affaire dont la mise en discussion est proposée ne satisfait pas, aux yeux de la présidence, aux conditions de l'article 46 du Règlement, notamment celles de l'alinéa a).

L'affaire dont la mise en discussion est proposée ne se rapporte pas, à mon avis, à une véritable urgence qui requiert une attention immédiate et urgente. En outre, je n'adhère pas à l'argument du leader parlementaire de l'opposition voulant que l'affaire ne puisse être soulevée dans un délai raisonnable par d'autres moyens.

Étant donné que l'affaire est importante, les députés devraient savoir qu'une motion de fond à ce sujet peut autrement et en temps utile être proposée et mise en discussion à la Chambre, comme par la proposition, après avis en bonne et due forme, d'une motion émanant des députés.

Bien que ce ne soit pas directement lié à l'éventuelle validité de l'affaire en vue de la tenue d'un débat d'urgence, je dois signaler que la motion proposée ce matin par le député de Miramichi-Centre aurait pour effet d'ordonner au gouvernement de rétablir certains fonds censément retranchés du budget de sylviculture.

Une motion impérative adressée au gouvernement est toujours irrecevable, qu'il s'agisse d'une motion portant tenue d'un débat d'urgence ou d'une motion émanant des députés. Aux termes de l'article 107 du Règlement et des articles 54 et 90 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, est aussi toujours irrecevable une motion demandant que des deniers publics soient dépensés, sauf recommandation préalable par message du lieutenant-gouverneur. Une motion émanant des députés qui demande au gouvernement d'envisager l'opportunité de rétablir le financement — ou l'exhorte à le faire — serait acceptable.

Le député de Fredericton-Fort Nashwaak demande le consentement unanime de la Chambre pour mettre à l'étude maintenant la motion proposée par M. Foran en vue de la tenue d'un débat d'urgence. Le consentement unanime est refusé.

La séance est levée à 13 h 28.